



Fausse accusation d'harcèlement

Par **Dép.88**, le **29/08/2021** à **11:39**

Bonjour

Depuis que je suis propriétaire plus 1 an, je vis un enfer dans mon appartement. Ma voisine de l'étage supérieur fait du bruit quotidiennement avec les chaussures/meubles car elle a du carrelage au sol et c'est infernal pour moi. Après mes nombreux courriers que je lui ai envoyés en recomandé, apres avoir contacté le syndic plusieurs fois, apres avoir averti le conseil syndical plusieurs fois, après une conciliation (à ma demande) au tribunal, échouée, elle a porté plainte contre moi pour harcèlement/difamation et me demande 5.000 €. **Je suis convoqué au tribunal le 05 Octobre.**

Que faire, car je n'ai pas 5.000 € à lui donner. Elle me pourit la vie depuis plus 1 an et, en plus, il faut que je lui paye, mais le monde est a l'envers. Je n'ai pas porté plainte, car j'espérai un règlement amiable, je n'ai pas engagé un expert non plus, car je n'en ai pas les moyens. A part mes nombreux courriers, je n'ai pas d'autres preuves. QUE FAIRE, PITIE ?

Merci infiniment.

Par **Visiteur**, le **29/08/2021** à **17:27**

Bonjour

Vous avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle, si oui, n'hésitez pas à prendre un avocat pour vous défendre et éventuellement contre-attaquer...

Par **Dép.88**, le **30/08/2021** à **11:02**

Merci beaucoup. Cdt

Par **Tisuisse**, le **01/09/2021** à **06:48**

Bonjour,

Le greffe de votre tribunal vous remettra un dossier à remplir pour recevoir l'aide juridictionnelle et vous communiquera la liste des avocats acceptant cette aide juridictionnelle.

Donc, direction le greffe du tribunal.

Par **Zénas Nomikos**, le **01/09/2021** à **13:52**

Bonjour,

pour accéder au cerfa de demande d'AJ :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1444>

Je vous prévient que votre demande d'AJ risque d'être traitée après votre première audience du 5/10/21.